



HAL
open science

De quelques leçons du soutien à Fariba Adelkhah, “ prisonnière scientifique ” en Iran

Béatrice Hibou

► To cite this version:

Béatrice Hibou. De quelques leçons du soutien à Fariba Adelkhah, “ prisonnière scientifique ” en Iran. Jérôme Heurtaux (dir.). Pensées captives. Savoirs, pouvoirs et libertés académiques en Europe centrale (et au-delà), CEFRES, pp.149-157, 2023, 9782918783282. hal-04335942

HAL Id: hal-04335942

<https://sciencespo.hal.science/hal-04335942>

Submitted on 11 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

DE QUELQUES LEÇONS DU SOUTIEN A FARIBA ADELKHAH, « PRISONNIERE SCIENTIFIQUE » EN IRAN

Béatrice Hibou, Sciences Po, Centre de recherches internationales (CERI), CNRS, Paris, France.

In: Jérôme Heurtaux (dir.), *Pensées captives. Savoirs, pouvoirs et libertés académiques en Europe centrale (et au-delà)*, Prague, CEFRES, 2023, pp. 149-157.

L'anthropologue franco-iranienne Fariba Adelkhah a été arrêtée en Iran le 5 juin 2019 alors qu'elle menait ses recherches sur la société iranienne, et plus précisément à la fois sur les Afghans d'Iran et sur l'adaptation du droit musulman (*fiqh*) aux transformations sociales. Contrairement à Roland Marchal, arrêté le même jour, mais échangé le 20 mars 2020 contre un ingénieur iranien, Jalal Rohollahnejad, emprisonné en France sur la base d'un mandat d'arrêt international émis par les États-Unis et susceptible d'y être extradé, Fariba était toujours privée de liberté en juin 2022. Le 3 octobre 2020, après 17 mois d'emprisonnement à la prison d'Evin, Fariba avait été assignée à résidence sous strict contrôle judiciaire, avec port d'un bracelet électronique en permanence. Pendant ses 16 mois d'assignation à résidence, des gardes venaient la contrôler et lui faire signer un registre tous les jours. Elle ne pouvait se déplacer au-delà d'un rayon de 300 mètres autour de chez elle alors même que la justice lui avait accordé la totalité de la ville de Téhéran comme territoire de circulation. Elle n'avait le droit de voir personne d'autre que les membres de sa famille. L'ambassadeur et les autres membres de la représentation diplomatique française en Iran lui étaient – et lui sont toujours – interdits de contact malgré sa nationalité française : Fariba est binationale, mais les autorités iraniennes ne reconnaissent pas la double citoyenneté, notamment en matière de protection consulaire. Mais le 12 janvier 2022, elle a été réincarcérée sous des prétextes fallacieux et à l'encontre de toutes les procédures judiciaires : son avocat a pu montrer qu'elle n'avait pas contrevenu aux modalités de son contrôle judiciaire ; en revanche, la procédure habituelle en matière de violation des règles du contrôle judiciaire n'a pas été respectée, l'autorité en charge de celui-ci n'a en effet jamais demandé sa réincarcération qui a été le seul fait d'organes politiques, sans que l'on connaisse les parts respectives des considérations « diplomatiques » et de la rivalité entre les différents services de sécurité de la République islamique qui ont provoqué cette décision. Quoi qu'il en soit, la seule réalité qui vaille est l'injustice absolue de l'emprisonnement de Fariba Adelkhah dont l'unique tort est d'avoir exercé son métier de chercheuse en toute indépendance et en toute rigueur, de manière déontologiquement irréprochable.

Dès que nous, leurs très proches, avons su que Fariba et Roland avaient été arrêtés, nous avons constitué un comité informel sur la base d'une association de recherche (ou société savante comme on le disait autrefois) que nous avons constitué au début des années 2000 et dont tous les deux étaient membres fondateurs, le Fond d'analyse des sociétés politiques (FASOPO). Ce dernier a servi de plateforme nous permettant de faire connaître la nouvelle non seulement en France mais aussi en Europe, par le biais de communiqués traduits en plus de quinze langues. Dès que nous avons vu que la situation se pérennisait, nous avons d'une part établi un lien avec la direction de Sciences Po - Fariba étant directrice de recherche au Centre d'études et de recherches internationales (CERI) - et constitué d'autre part un comité de soutien international à partir du FASOPO mais au-delà, pour élargir le soutien à ceux qui n'étaient pas proches de Fariba et de Roland. Dès le départ, le soutien a donc été trans-institutionnel et trans-national (universités françaises, universités européennes mais aussi américaines et africaines principalement). Le soutien de Sciences Po a été indéfectible. L'implication permanente et exemplaire de son directeur Frédéric Mion, puis à sa suite, de Bénédicte Durand et désormais de Mathias Vicherat, a permis la mise en œuvre immédiate de la protection fonctionnelle, et notamment la prise en charge des frais d'avocats, puis un soutien matériel et une aide organisationnelle lors de nos manifestations ainsi qu'un appui auprès des autorités. Les relations avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ont également été satisfaisantes durant les deux premières années de détention de Fariba : les contacts étaient réguliers et si nous les informons de nos initiatives, y compris celles qu'ils n'auraient pas particulièrement voulu que nous fassions/prenions, ils respectent notre indépendance et ne nous demandent jamais explicitement d'agir dans une direction ou une autre. Cependant, depuis une année environ, les contacts se sont espacés, pour ne pas dire sont inexistantes. Lors de la commémoration du triste anniversaire des trois ans de détention de Fariba, le comité de soutien a appelé le gouvernement français mais aussi l'Europe à réagir et à ne pas s'accoutumer à l'inacceptable. Ce relatif désengagement de la diplomatie française s'explique aisément. D'une part la Cellule de crise du Quai d'Orsay, qui était notre principale interlocutrice et est une structure très légère, a été submergée par la crise du Covid (rapatriement des expatriés français), la prise de Kaboul par les Talibans (exfiltration des ressortissants français), la guerre d'Ukraine. D'autre part, l'enchaînement des crises internationales (Afghanistan, Mali, Ukraine) a relégué au second plan la question des otages français en Iran, et ce d'autant plus que la relance des négociations nucléaires a conduit à une radicalisation des autorités iraniennes et privé la diplomatie française de ses interlocuteurs habituels qui semblent avoir été marginalisés dans les arcanes du pouvoir de la République islamique d'Iran. Il convient donc de lutter contre cette banalisation, cette routinisation de l'iniquité absolue que constitue l'arrestation arbitraire d'une chercheuse qui en rien n'est concernée par les luttes de pouvoir internes au régime ou la négociation de celui-ci avec d'autres États.

La notion de « prisonnier scientifique »

Au-delà du cas personnel de Fariba Adelkhah, cette crise a permis de forger la notion de « prisonnier scientifique ». Cette notion permet de mettre l'accent dès le départ sur la dimension professionnelle. Contrairement, par exemple, aux journalistes qui bénéficient dans des situations analogues, d'un soutien corporatiste, les chercheurs n'étaient pas aussi bien armés. Or, c'est bien comme chercheurs et parce qu'ils sont chercheurs, que

Roland et Fariba ont été arrêtés. Lors des interrogatoires qu'ils ont subi, les questions qui leur étaient posées concernaient uniquement leurs recherches, leurs institutions d'appartenance ou plus généralement leurs pratiques professionnelles. La recherche est en effet considérée par ce genre de régime comme de l'espionnage : le fait d'être chercheur est déjà un indice de culpabilité. Même s'ils sont considérés en Iran comme des prisonniers politiques – ils ont d'ailleurs été incarcérés dès le départ dans une aile réservée aux prisonniers politiques, et désormais Fariba se trouve dans l'aile des femmes mais partage la cellule de prisonnières politiques – nous préférons les qualifier de prisonniers scientifiques, dans la mesure où ils ne font pas de politique. Ils pratiquent un métier tissé de principes, de règles, dans le respect de la fameuse « neutralité axiologique » qui n'est pas l'absence de valeurs ni de positions politiques personnelles, mais la capacité, dans le travail scientifique, de mener des recherches en suivant les règles de la discipline, y compris lorsque cela remet en cause ses propres a priori ou croyances, et la capacité à distinguer ces deux sphères de l'esprit comme le rappelait Max Weber. Il faut le rappeler : Fariba Adelkhah n'a jamais fait de politique sur l'Iran ou en Iran, elle n'a fait que mener des recherches sur la société iranienne. Politiquement elle n'a eu d'autre rôle que celle de l'« intellectuelle spécifique » ont parlait Foucault et qui met sa compétence universitaire au service du débat public.

La notion de prisonnier scientifique est aussi plus juste que celle, plus restreinte, d'« otage académique », qui recouvre le fait d'être arrêté dans le cadre d'une tension diplomatique pour servir de monnaie d'échange entre puissances. Certes, Roland Marchal a recouvré la liberté après avoir été échangé : cette notion recouvre donc une réalité. Mais pour nous, elle est incomplète et décrit mal d'autres situations, à l'instar de celle de Fariba Adelkhah. La notion de prisonnier scientifique a l'avantage de mettre l'accent sur celle de liberté scientifique. Dans le cas de Fariba, ce n'est pas seulement son statut d'universitaire qui la rend suspecte aux yeux de ses geôliers : ce sont ses écrits et ses prises de position sur son pays d'origine en tant que chercheuse, dont certains remontent à vingt ou trente ans. Il faut rappeler à ce sujet que Fariba a eu le courage d'interpeller le régime non pour critiquer telle ou telle politique, mais pour dénoncer les atteintes à la liberté scientifique. Elle avait écrit une lettre ouverte au président Ahmadinejad lors du procès de Clothilde Reiss, doctorante française arrêtée en Iran en 2009, pour dénoncer l'assimilation de la recherche à de l'espionnage. Auparavant, en 2007, elle avait écrit un article pour défendre son collègue Kian Tadjbakhsh arrêté en pleine rue (puis à nouveau durant la crise post-électorale de 2009) et condamné pour espionnage et atteinte à la sécurité nationale, dans lequel elle défendait déjà la liberté de la recherche et réfléchissait à la distinction entre « service » et « trahison ».

La notion de prisonnier scientifique permet aussi d'embrasser d'autres cas et le principe même de l'arrestation d'universitaires et de scientifiques : non seulement des chercheurs étrangers arrêtés en Iran, à l'instar de Kylie Moore-Gilbert – universitaire anglo-australienne libérée le 26 novembre 2020 après 804 jours de prison -, des binationaux comme Ahmed Reza Djalili condamné à la peine capitale, mais aussi, dans d'autres pays, des chercheurs nationaux, poursuivis et incarcérés dans leur propre pays, comme aux Emirats Arabes Unis, en Arabie Saoudite, en Turquie – les signataires de la pétition pour la paix - en Egypte, en Biélorussie, en Russie ou en Chine.

Une réflexion sur la liberté scientifique

En soutien à Fariba Adelkhah, nous avons organisé plusieurs types d'activités : manifestations devant le CERI, Sciences Po ou la mairie de Paris ; remise de prix (Irène Joliot-Curie) et de doctorats honoris causa (Université de Genève), pour insister sur la reconnaissance scientifique dont elle bénéficie ; colloques dédiés ; séminaire mensuel « Sociologie et anthropologie sociale du politique : Penser en pensant à elle » ; articles dans la revue du FASOPO, *Sociétés politiques comparées* ; mention de Fariba Adelkhah au cours d'événements consacrés à la liberté scientifique ou aux arts iraniens (festivals du film iranien ; expositions de photos) ou à l'occasion de conférences scientifiques plus classiques (mention de ses travaux).

Ces diverses actions ont suscité un vrai consensus, ce qui n'est pas le cas d'une revendication que nous avons exprimée, celle de suspendre les coopérations universitaires avec l'Iran, que la plupart des spécialistes de ce pays ne partagent pas. Suspension et non boycott : le comité de soutien appelle à la suspension temporaire de toute coopération avec les institutions officielles, non avec les chercheurs pris individuellement, pas plus qu'elle ne concernerait les étudiants. Il ne s'agit pas de se couper de la société iranienne. Mais il nous semble qu'une coopération digne de ce nom suppose en effet confiance et partage d'une même conception de ce qu'est la liberté scientifique, et que ces conditions ne sont malheureusement pas réunies pour ce qui est des institutions iraniennes.

Le cas de Fariba Adelkhah nous a en enfin amenés à réfléchir de façon beaucoup plus large à la question de la liberté scientifique, non seulement dans les pays connus pour être autoritaires mais aussi dans des pays européens qui connaissent une dérive autoritaire (ou illibérale comme on dit aujourd'hui) et aussi dans les situations démocratiques où les conditions de liberté de l'exercice de notre métier sont différemment et subrepticement remises en cause à travers toute une série de processus. Plus que la liberté scientifique, ce sont les conditions de l'exercice de la recherche et de l'enseignement qui doivent être réinterrogées. Nous sommes partis de la revendication de Fariba elle-même, qui a mené une grève de la faim du 24 décembre 2019 au 12 février 2020 pour elle et Kylie Moore-Gilbert, mais plus généralement pour tous les chercheurs emprisonnés et poursuivis, avec un slogan « sauver la recherche, sauver les chercheurs pour sauver l'histoire » (en écho aux livre de Prasenjit Duara dans lequel il appelle à « sauver l'histoire de la nation »). C'est ainsi que nous (le FASOPO et le Comité de soutien) avons mis en place ce que nous avons appelé la « caravane des libertés » : une série de conférences sur la liberté scientifique organisées autour dans différentes villes, avec chacune une thématique différente.

La première s'est tenue à Rabat sur la question de l'accès au terrain (Rabat, avril 2021) : Si les terrains classés « à risque » ou « dangereux » sont de plus en plus difficiles d'accès sous la double contrainte, d'une part, de l'inhospitalité de zones de violences ou d'appareils autoritaires de plus en plus répressifs et, de l'autre, d'injonctions toujours plus impératives de la tutelle administrative, les restrictions dans l'accès au terrain prennent d'autres formes et ont de multiples autres raisons : les normes pédagogiques et les critères d'évaluation dévalorisent le travail approfondi de terrain ; leurs financements par des instances non universitaires, publiques ou privées, biaisent les

questionnements et orientent les lieux d'observation ; les cloisonnements disciplinaires et les orthodoxies méthodologiques contraignent l'imagination scientifique et les nouvelles pistes nées d'un terrain approfondi.

La question du risque du métier (Paris, septembre 2021) a été traitée lors du second colloque. La perte d'autonomie du champ académique, sa bureaucratisation croissante, les inégalités générationnelles, de genre et internationales qui pèsent sur le métier de la recherche influencent considérablement les conditions dans lesquelles se construit la connaissance. Comprendre les atteintes à la liberté scientifique requiert ainsi de réfléchir à la dégradation des conditions politiques, sociales, environnementales ou sanitaires dans les terrains dits difficiles. Mais cela nécessite aussi d'analyser ce qui se passe dans les pays qui ne sont pas considérés comme problématiques, même si les autorités politiques peuvent s'attaquer plus ou moins directement aux libertés académiques. Cela requiert enfin de porter simultanément un regard critique sur le domaine de la recherche lui-même en menant une véritable économie politique du « risk assessment », en prenant en compte les phénomènes de démantèlement des protections sociales qui investissent le monde du travail universitaire dans le sens de son « uberisation », en considérant les effets pervers de l'évaluation, de la généralisation de la recherche par projet dont l'objectif est de « répondre » à la « demande sociale », de la purification disciplinaire, de l'hyperspécialisation thématique et de l'orthodoxie méthodologique, de la gestion managériale de la recherche, de la prise en compte de la « demande sociale » et de la rencontre problématique des légitimités (légitimité de la science, du politique, des média...).

À Genève (octobre 2021), la troisième conférence a abordé la question sensible du religieux. Parmi les facteurs qui menacent la liberté scientifique dans le monde contemporain, celui de la religion n'est pas le moindre. Il ne s'est naturellement pas agi de reprendre l'antienne de la stigmatisation de l'Infâme, à laquelle Genève n'est historiquement pas étrangère en dépit de son histoire calviniste. Trop de liens ont été noués entre la foi et la science, à commencer par Darwin bien que son œuvre soit aujourd'hui pourfendue par les zéloteurs du fondamentalisme, chrétiens et musulmans confondus, pour qu'on puisse retenir cette thématique positiviste. Mais la religion est tributaire de son temps, et elle ne peut échapper à la remise en cause de la science dès lors que l'époque la porte. Aussi, quatre thèmes de réflexion ont été retenus. 1/ La question de la liberté scientifique sur les terrains religieux ; 2/ La question de la montée en puissance d'idéologies n'acceptant pas la logique scientifique, et notamment du créationnisme ; 3/ Le péril du complotisme et ; 4/ La question du traitement scientifique du fait religieux en démocratie.

Une quatrième conférence a porté sur la question de la liberté méthodologique (Turin, octobre 2021 également). Il s'agissait de réfléchir au rôle de la méthode dans la construction de parcours de recherche émancipés de ces conditionnements ; comprendre comment la liberté de définir sa propre méthode peut permettre de produire des connaissances émancipées des canons politiques, intellectuels et disciplinaires dominants, et de renouveler la compréhension de phénomènes considérés comme sensibles.

La cinquième conférence, à Varsovie (mai 2022), a traité de la question des frontières de la démocratie et de son rapport à la liberté intellectuelle. Il s'est agi de saisir la tension entre les valeurs démocratiques, telles que la liberté et l'égalité, et la procédure démocratique du pouvoir majoritaire, tension qui affecte la façon dont le savoir est appréhendé dans une société donnée. Il semble qu'à l'échelle globale, la liberté scientifique soit confrontée à deux maux puissants et de nature hétérogène mais enchevêtrés et convergents. Celui, d'abord, des « transitions autoritaires » à l'intérieur de régimes démocratiques, qui sont accompagnés généralement d'une charge idéologique identitaire, d'un zèle anti-intellectuel et de volontarisme dirigiste et, in fine, la volonté d'exercer le monopole de l'usage légitime de la vérité. Celui, ensuite, des procédures supposées neutres et objectives de quantification et d'évaluation de la science dans la mouvance néolibérale. Le gouvernement néolibéral de la science ne cherche pas à censurer les sciences ni à leur imposer des contenus. Il cherche à les structurer et à les délimiter, bref, à les soumettre à des logiques imaginaires d'un marché concurrentiel, d'entreprise et d'utilité sociale. Comme le montrent les développements récents, en Pologne et ailleurs, la logique autoritaire et la logique néolibérale, bien que essentiellement hétérogènes, peuvent néanmoins se conjuguer et produire des formes hybrides. Le monde social est capable de réconcilier de telles contradictions.

D'autres conférences sont encore programmées pour compléter ce tableau critique des transformations structurelles qui pèsent de nos jours sur l'exercice de notre métier et réduisent le périmètre de notre liberté de penser et de travailler dans les règles de l'art. Ainsi, nous exploreront le problème des financements tiers à Oxford, en janvier 2023. La recherche publique connaît en effet depuis des années un long processus de diversification et de privatisation de ses financements. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche n'est plus le seul à financer les universités et centres de recherche ; s'y adjoignent des acteurs économiques et financiers privés, mais aussi d'autres entités publiques nationales (comme le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Défense, le ministère des Affaires étrangères, l'Agence française de développement...) et des acteurs publics ou privés étrangers. Ces évolutions ne sont pas neutres. Cette ouverture se traduit par des coopérations ou des partenariats (publics privés le plus souvent), mais aussi par des tensions et des conflits. Il nous faut donc interroger : 1/ les effets des financements extra-universitaires soucieux de répondre aux « demandes sociales » sur le processus de construction de la connaissance engendrés par l'attention accrue à la « demande sociale » et à l'« intérêt national » ; 2/ les répercussions que les financements extra-universitaires entraînent sur la construction de la connaissance induite par l'introduction de questionnements et de critères d'évaluation et d'appréciation extérieurs au seul monde de la recherche ; 3/ les façons par lesquelles la diffusion de la logique néolibérale comme principe structurant le monde de la recherche, à travers une certaine conception de l'efficacité (des financements) ou de la productivité (des chercheurs et des laboratoires, des enseignants et des départements ou universités) influent sur la construction de la connaissance notamment en entraînant un resserrement disciplinaire et une formalisation de l'évaluation sous forme de bibliométrie.

Conclusion

Peut-on tirer des leçons de cette expérience, toujours en cours, du Comité de soutien à Fariba Adelkhah ? Non, dans la mesure où notre combat n'est pas terminé. Tant que Fariba ne sera pas de retour en France et ne pourra pas exercer son métier en toute liberté, il nous est difficile d'identifier ce « qui marche » et ce qui peut être « inspirant » pour d'autres situations similaires.

Mais oui, des leçons peuvent être tirées de cette expérience si l'on observe le processus qui a été construit depuis le lancement du comité de soutien. La première de ces leçons, c'est que personne ne peut être davantage impliqué qu'un comité de soutien, et que les acteurs tiers – en l'occurrence les différentes instances du ministère des Affaires étrangères, la présidence de la République ou les services secrets d'une part, les médias et « l'opinion publique » de l'autre – se désinvestissent peu à peu, au gré de l'apparition d'autres événements perturbants (en l'occurrence, pour le cas de Fariba, la pandémie du Covid, l'arrivée des Talibans en Afghanistan, l'invasion de l'Ukraine par la Russie) et des blocages politiques (en l'occurrence des négociations internationales sur le nucléaire iranien et des tensions grandissantes entre différentes factions au pouvoir en Iran). La seconde leçon... c'est qu'il ne peut y avoir de leçon, ou plutôt de recette. Il faut bien avouer que le Comité de soutien navigue à vue et ne peut avoir de recul, par principe pourrait-on dire, car il est de sa raison d'être d'agir, de faire du bruit, de rendre visible sa cause... sans que ne soient connus les tenants et les aboutissants de la situation, sans même savoir à quoi servent ses actions. C'est une situation paradoxale qu'il faut assumer : il est impossible de ne rien faire ; mais toutes les actions engagées sont largement inutiles au regard de l'objectif ultime, celui de la libération de notre collègue et amie et de son retour effectif et libre à la recherche. La troisième leçon est peut-être qu'il faut savoir sublimer cette impuissance en inventant en cours de route une ligne de conduite qui permette de « tenir » sur la durée. C'est ce que nous avons fait en problématisant toute notre action autour de la notion de « prisonnière scientifique » et en élargissant notre combat à la question universelle de la liberté scientifique, puis, de fil en aiguille, à celle de la liberté culturelle, qui est indissociable, comme le montre l'arrestation et condamnation à la détention à perpétuité, non moins inique, d'un homme comme Osman Kavala en Turquie.